



ADHESION SIMPLE 2019-2020

A SAVOIR

Vous naviguez sur votre propre matériel et :

- profitez de la surveillance du plan d'eau par le club (dans les horaires d'ouverture),
- avez accès aux sanitaires et Club-house du CNPA à La Flotte et Rivedoux.
- êtes assuré dans votre pratique par votre licence FFV (voir contrat FFVoile)

Tarif (Inclus : Licence FFV et cotisation à l'association)

-18 ans : 50 € +18 ans : 79 € (Année civile)

Option :

- Parking bateau : -1 Semaine : 20 € / -1 Mois : 40 € / -1 An : 200 €

POLE LOISIR 2019-2020

A SAVOIR

Navigations encadrées ou en autonomie - Niveau 1 FFV minimum

Vous naviguez sur le matériel du club (Cata, Dériveur ou Planche)

- **Solo** : Laser, PAV + Cata (en double) - **Duo** : Cata, Dériveur double

- Age minimum : 18 ans

Tarif (Inclus : Cotisation et Passeport Voile) - Validité 01/01 au 31/12

5 Séances (Mars à Juin + Sept. à Oct.)	Solo	Duo*
12 Séances (Mars à Juin + Sept. à Oct.)	110 €	200 €
A la séance (Test, Invité) - Assurance incluse	165 €	300 €
	40 €	x

* Tarif pour 2 pers. - Navigation sur la même unité - Gratuité enfant de - de 10 ans

Options :

- Licence FFV annuelle : 59€ (validité 01/01 au 31/12)

- Cours particulier remise à niveau 1ère séance (1 à 2 pers) : 40 €

PLANNING AUTOMNE 2019 ⁽¹⁾

	Septembre		Octobre
		S.05/10	09:30-12:00
S.07/09	13:30-16:00	S.12/10	14:30-17:00
S.14/09	14:30-17:00	Ma.22/10	10:00-12:30 (2)
S.21/09	09:30-12:00	J.24/10	14:00-16:30 (2)
S.28/09	14:30-17:00	V.25/10	14:00-16:30 (2)
		S.26/10	14:30-16:30 (2)

(1) D'autres navigations sont possibles en semaine, nous contacter pour les horaires. En Février ou Novembre, des navigations peuvent être programmées 48h à l'avance selon météo.

(2) Navigation et préparation du matériel en autonomie :

Niveau 2 FFV minimum

CNPA ILE DE RE - Tél : 05 46 09 50 57 - Mail : cnpa@iledere-voile.com



FOIRE AUX QUESTIONS

Organisation des navigations ?

De septembre à juin, un planning est mis en place pour les navigations du samedi.
D'autres sorties sont possibles en semaine mais dépendent du planning du club
Ces navigations sont programmées 1 semaine à l'avance max. Il convient donc de se renseigner à l'accueil.
Le club se réserve le droit d'annuler une navigation si les conditions météo sont défavorables.
Il est conseillé de contacter le club au moins 24h avant la navigation souhaitée pour vérifier les conditions météo.

Equipement à prévoir ?

Le club peut vous prêter une combinaison de type Shorty. Pour naviguer sur les périodes automne et printemps, nous vous conseillons de prévoir (en plus des chaussures obligatoires), un coupe vent et une veste polaire.
L'idéal reste de s'équiper d'une combinaison intégrale.

Puis-je naviguer quand je le souhaite ?

Non, la navigation n'est possible qu'en présence de bateaux de sécurité et moniteurs sur le plan d'eau

Périodes de validité des séances "Pôle Loisir" ?

Validité Mars à Juin + Sept. à Oct. Les séances non utilisées en fin d'année sont perdues.

Peut-on partager un forfait "Pole Loisir" ?

Non, mais il est possible de s'inscrire à la formule Duo qui permet de naviguer sur un même bateau.

Puis je inviter une personne extérieure au club ?

Oui, dans le cadre de la formule "A la séance".
Tarif : 40 € à payer avant la navigation. En cas d'inscription au Pôle, cette somme sera déduite du forfait.

Suis-je assuré lors de ma pratique ?

Le Passeport Voile est une assurance obligatoire valable lors des navigations encadrées (voir Contrat FFVoile).
Il est possible de souscrire à une assurance pour navigations libres ou régates via la licence Annuelle
Il est aussi possible de souscrire à des garanties complémentaires auprès de la MAIF (IA Sport+)

Corneel 26

Le CNPA possède un Catamaran Côtier, le Corneel 26. Le club pourra vous proposer de façon ponctuelle des navigations sur ce bateau. Dans ce cas, un moniteur est obligatoirement à bord pour assurer la navigation.
Ces sorties sont décomptées des formules 5 ou 12 séances.

La licence FFVoile est obligatoire pour naviguer sur le Corneel 26. Vous êtes donc couvert à hauteur des montants prévus par la FFVoile. Il est possible des souscrire à des garanties complémentaires auprès de la MAIF